



12, Grand' rue Maurice Vaillant
15100 VEDRINES SAINT LOUP

Téléphone & télécopie : 04 71 73 50 55
Courriel : mairie.vedrines15@orange.fr
Site : www.vedrinessaintloup.webnode.fr

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU
12 mars 2017

Le conseil municipal de Védrières Saint-loup s'est réuni en séance ordinaire, le 12 mars 2017, sous la présidence de M. Jean-Marc BOUDOU, Maire.

Date de convocation : 6 mars 2017

Nombre de conseillers en exercice : 10

Présents :

BOUDOU Jean-Marc, LE GUILLOU Yvette, MAISONNEUVE Roger, MOLINARI Rémi, SOUVIGNET Julien, TUDURI Claude et TEISSEDRE Aline.

Absents représentés :

CHAMBRIARD Éric par TUDURI Claude

Absents :

ANDRE Joëlle

BLASQUEZ Julien

Secrétaire de séance :

LE GUILLOU Yvette

A 10 h la séance est ouverte.

M. le Maire rappelle l'ordre du jour.

1/ Présentation et délibération du compte de gestion produit par l'agent comptable

Le maire présente le compte de gestion produit par l'agent comptable :

Résultat d'exécution

1/ Budget principal exercice 2016

- Investissement : - 11 135,90 €
- Fonctionnement : + 58 107,89 €

2/ Budget assainissement exercice 2016

- Investissement : + 45 566,45€
- Fonctionnement : + 1 879,12€

*Nb : Pour 2015, au niveau du **budget principal** la clôture de l'exercice était pour l'investissement -32 677,56 €, pour le fonctionnement + 97 088,79 € et au niveau du **budget assainissement** la clôture de l'exercice était pour l'investissement -39 213,82 €, pour le fonctionnement + 69 965,01 €.*

Résultat de clôture de l'exercice 2016

Budget principal : + 61 116,74 € Budget assainissement : + 38 982,94 €

Monsieur le Maire procède à son approbation. Le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents ou représentés le compte de gestion 2016.

2/ Présentation du compte administratif 2017 et l'affectation des résultats

Le conseil municipal procède à l'élection du Président en charge du vote du compte administratif. M. Rémi MOLINARI est chargé de cette fonction.

2-1 Budget général

En fonctionnement le résultat définitif est un excédent de 104 930,20 €.

(+ 46 822,31 € de résultats reportés de 2015 cumulés à + 58 107,89 € excédent 2016)

En investissement le résultat définitif est un déficit de 11 256,39 €.

(- 32 677,56 € de résultats reportés de 2015 cumulés à + 21 421,17 € excédent 2016)

Affectation du résultat de fonctionnement : 104 930,20 €

- 11 256,39 € à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement – compte 1068
- 93 673,81 € affecté à l'excédent reporté (report à nouveau – créiteur – lg 002

Ressources et charges des sections de fonctionnement et d'investissement du budget général

Fonctionnement

Libellé	2014		2015		2016	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		126 648.68		49 192.16		46 822.31
Opérations de l'exercice	189 655.83	247 970.85	210 877.27	258 773.90	217 437.45	275 545.34
Total	189 655.83	374 619.82	210 877.27	307 966.06	217 437.45	322 367.65
Résultat de clôture		184 963.99		97 088.79		104 930.20
Reste à réaliser						
Total cumulé		184 963.99		97 088.79		104 930.20
Résultat définitif		184 963.99		97 088.79		104 930.20

Investissement

Libellé	2014		2015		2016	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	101 306.68		103 520.29		32 677.56	
Opérations de l'exercice	124 252.89	122 039.28	91 167.18	162 009.91	237 582.72	226 446.82
Total	225 559.57	122 039.28	194 687.47	162 009.91	270 260.28	226 446.82
Résultat de clôture	103 520.29		32 677.56		43 813.46	
Reste à réaliser	52 204.54	19 953.00	194 308.96	176 669.00	145.80	32 702.87
Total cumulé	155 724.83	19953.00	226 986.52	176 669.00	43 959.26	
Résultat définitif	135 771.83		50317.52		11 256.39	

Ensemble

Libellé	2014		2015		2016	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	101 306.68	126 648.97	103 520.29	49 192.16	32 677.56	46 822.31
Opérations de l'exercice	313 908.72	370 010.13	302 044.45	420 783.81	455 020.17	501 992.16
Total	415 215.40	496 659.10	405 564.74	469 975.97	487 697.73	548 814.47
Résultat de clôture		81 443.70		64 411.23		61 116.74
Reste à réaliser	52 204.54	19 953.00	194 308.96	176 669.00	145.80	32 702.87
Total cumulé	52 204.54	101 396.70	194 308.96	241 080.23	145.80	93 819.61
Résultat définitif		49 192.16		46 771.27		93 673.81

2-2 Budget assainissement

En fonctionnement le résultat définitif est un excédent de 32 630,31 €.

(+ 30 751,19 € de résultats reportés de 2015 cumulés à + 1 879,12 € excédent 2016)

En investissement le résultat définitif est un déficit de 6 352,63 €.

(- 39 213,82 € de résultats reportés de 2015 cumulés à + 45 566,45 € excédent 2016)

Affectation du résultat de fonctionnement : 32 630,31 €

- 32 630,31 € affecté à l'excédent reporté (report à nouveau – créiteur – lg 002

Présentation consolidée du budget primitif et des budgets annexes

SECTION	2014				2015			
	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisation / mandats ou titres	Restes à réaliser au 31.12	Crédits annulés	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisation / mandats ou titres	Restes à réaliser au 31.12	Crédits annulés
Investissement								
Dépenses	372 826.91	267 594.62	94 204.75	11 207.54	495 267.70	267 960.96	194 308.96	32 997.78
Recettes	372 826.91	147 263.20	78 764.34	146 799.37	495 267.70	196 069.58	176 669.00	122 529.12
Fonctionnement								
Dépenses	494 534.63	207 975.15	286 559.48	0.00	417 022.30	237 919.49	0.00	179 102.81
Recettes	494 534.63	494 945.55	-410.92	0.00	417 022.30	405 024.33	0.00	11 997.97
Total général des dépenses	867 361.54	475 569.77	380 764.23	11 027.54	912 290.00	505 880.45	194 308.96	212 100.59
Total général des recettes	867 361.54	642 208.75	78 353.42	146 799.37	912 290.00	601 093.91	176 669.00	134 527.09

SECTION	2016			
	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisation / mandats ou titres	Restes à réaliser au 31.12	Crédits annulés
Investissement				
Dépenses	440 887.30	321 275.56	145.80	119 465.94
Recettes	440 887.30	283 814.73	32 702.87	124 369.70
Fonctionnement				
Dépenses	363 909.75	242 442.38	0.00	121 467.37
Recettes	363 909.75	380 002.89	0.00	- 16 093.14
Total général des dépenses	804 797.05	563 717.94	145.80	240 933.31
Total général des recettes	804 797.05	663 818.62	32 702.87	108 276.56

A compter de 2016 le budget annexe CCAS a été supprimé.

Après avoir présenté le compte le compte financier et l'affectation des résultats, le Maire quitte le Conseil municipal et demande à Rémi MOLINARI, 1^{er} adjoint, de procéder aux délibérations concernant l'approbation du compte administratif 2016 :

- du budget général
- du service Assainissement

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés le compte administratif 2016. (Nb : le Maire n'a pas participé au vote conformément à la législation).

Rémi MOLINARI, 1^{er} adjoint procède aux délibérations concernant l'affectation des résultats de fonctionnement :

- du budget général
- du service Assainissement

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés l'affectation des résultats 2016.

3/ Délibérations diverses :

3-1 Délibération pour le règlement des factures d'investissement de 2017.

M. le Maire informe le conseil municipal de la possibilité de l'autoriser à engager, à liquider et à mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2017, conformément au code général des collectivités territoriales et notamment son article L1612-1.

Deux obligations :

- Ne pas dépasser les 25 % des crédits inscrits sur le budget précédent,
- Préciser le nom des fournisseurs, le montant des factures et l'affectation des crédits.
- Pour le budget principal 2016 les 25 % des crédits inscrits en investissement s'élèvent à 53 362 € (25 % de 213 450 €).

Factures à régler dans le cadre de cette disposition :

- Nicolas BARRANDON / 6 007,17 € TTC - opération 68 Bâtiments communaux
- APAVE / 145,80 TTC - opération 69 Rénovation mairie
- GP SCREEN / 923,80 TTC - opération Matériel informatique

Le conseil municipal vote à l'unanimité cette délibération.

3-2 Délibération pour les indemnités de fonction du maire et des adjoints.

Monsieur le Maire indique que depuis le 1^{er} janvier 2017, le montant des indemnités de fonction a évolué du fait de deux facteurs :

- l'augmentation de l'indice brut terminal de la fonction publique servant de base au calcul des indemnités de fonction, de 1015 à 1022
- La majoration de la valeur du point d'indice de la fonction publique de 0,6% au 1^{er} février 2017.

La délibération indemnitaire prise au niveau de la commune pour le maire et les adjoints fait référence à l'indice brut terminal 1015.

Une nouvelle délibération est nécessaire et il convient de viser « l'indice brut terminal de la fonction publique » sans autre précision.

Le conseil municipal vote à l'unanimité cette délibération.

3-3 Demande de subvention au Fonds Cantal Solidaire des Communes rurales pour 2017 / Rénovation de l'Eglise.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que l'église est un bâtiment communal et que toutes réparations et améliorations sont à la charge de la commune.

Les dégâts occasionnés durant les années par les pigeons (déjections) au niveau du clocher et les champignons au niveau des boiseries nous obligent à mettre en place des travaux de réhabilitation.

D'autre part il est nécessaire d'assainir le lieu. En 2016 une partie des pigeons a été éradiquée.

En 2017 et 2018 la mairie mettra tout en œuvre pour assurer cette réhabilitation.

Pour 2017 un devis de 36 369 € HT prévoit :

- Nettoyage complet du clocher puis mise en place d'un plancher, remplacement de l'ensemble des volets de clocher
- Remplacement de la porte de l'église (mise aux normes)
- Rénovation des bancs et des différents mobiliers
- Rénovation de la tribune et de la sacristie
- Rénovation de la tribune (garde-corps, plancher, plafond)

Possibilité de financement avec l'aide du FCS.

Afin de pouvoir réaliser cette action une demande de financement est présentée au Fonds Cantal Solidaire des Communes rurales au titre de l'exercice 2017. Le 27 juin 2016 le conseil départemental nous informait que suite à notre demande du 20 février 2016 nous avons été sélectionnés pour un taux de subvention de 30%.

Dépense subventionnable 35 000,00 € pour 2017 soit une subvention de 10 500,00 €.

Dossier à envoyer avant le 15 mars 2017.

Le conseil municipal vote à l'unanimité cette délibération.

3-4 Délibération pour demande de subvention au titre des amendes de police 2017.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les Communes peuvent prétendre bénéficier d'un soutien du Conseil Départemental du Cantal au titre des amendes de police. Il s'agit pour ce dernier de re-ventiler les produits récoltés au titre des amendes de police perçues sur le territoire des dites Communes. Les fonds sont affectés, en priorité, aux opérations visant à la mise en sécurité des voies et de leurs usagers.

Monsieur le Maire indique à l'assemblée qu'afin de sécuriser la traversée du bourg de Védrines Saint-Loup et responsabiliser le comportement des automobilistes, l'implantation de coussins berlinois s'avère nécessaire. Un miroir routier sera également posé à la sortie du chemin du bois charmant côté bourg.

Le coût d'achat et de pose de coussins berlinois s'élève à la somme de 6 164,70 € HT €.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal :

❶ d'arrêter le plan de financement d'achat et de pose de coussins berlinois pour un coût d'achat total 6 164,70 € HT, comme suit :

- amendes de police (25%) : 1 541,95€ HT,
- autofinancement (75%) : 4 622,75 € HT,

❷ De l'autoriser à réaliser toutes les formalités nécessaires au dépôt du dossier de demande de subvention au titre des amendes de police 2017.

Lors des échanges il apparaît que le choix des ralentisseurs est primordial. Claude TUDURI s'engage à photographier différentes façons de les réaliser afin de prendre la meilleure décision.

Le conseil municipal vote à l'unanimité cette délibération.

3-5 Délibération pour les coupes de bois forêts

(Année 2017 – Conformément au plan d'aménagement forestier 2016 / 2035)

Monsieur le Maire informe le conseil que des coupes de bois sont inscrites à l'état d'assiette 2017 comme suit :

Forêt	Nature de la coupe	Surface à parcourir	Parcelle (s)
Védrines Saint-Loup	Amélioration	4,44 ha	18
Védrines Saint-Loup	Récolte secondaire	6,08 ha	16
Jalezoux	Irrégulière	4,57 ha	20
La Fage et Le Réal	Irrégulière	6,81 ha	2
La Fage et Le Réal	Amélioration	1,45 ha	4
La Fage et Le Réal	Amélioration	6,27 ha	5

Et qu'il a lieu de décider sur l'affectation de ces bois.

Après en **avoir délibéré**, le Conseil Municipal décide par 7 voix pour et une voix contre :

- De vendre les bois à la diligence de l'Office National des Forêts en bloc et sur pied ou façonnés en bord de route si une opportunité se présentait,
- De confier à l'ONF l'organisation et la maîtrise d'œuvre pour l'exploitation des bois si cela est nécessaire après approbation d'un contrat de maîtrise d'œuvre proposé par l'Office National des Forêts,
- Accepte que les lots en bois façonnés puissent être intégrés dans une vente de lots groupés issus de forêts relevant du régime forestier en application à l'article L 141-1-1 du code forestier et dans le cadre de contrats d'approvisionnement,
- Donne pouvoir à M. le Maire, pour signer tous les documents relatifs à la vente et l'exploitation de ces coupes,
- D'inscrire au budget les sommes nécessaires au financement des frais d'exploitation, des frais de garderie et des impôts fonciers,

Lors des échanges Aline TEISSEDRÉ fait remarquer que les coupes sont trop fréquentes et qu'elle votera contre cette délibération.

Le conseil municipal vote cette délibération (7 pour – 1 contre).

5/ Questions diverses

Monsieur le Maire informe le conseil municipal des évènements à venir :

- Accueil du lycée Marie Curie de Beauvais du 6 au 12 juin 2017. Stage nature avec 22 élèves et 4 accompagnateurs. Une convention est en cours de signature pour la location de la salle polyvalente.
- Accueil des scouts et guide de France, groupe Saint Marceau d'Orléans du 9 juillet au 23 juillet 2017. La demande reste à confirmer.
- Animations diverses pour 2017 :
 - Soirée cabaret le samedi 22 avril 2017 (chanteur retenu Franck GRECO) organisée par la mairie et le club des 4 vents,
 - Feu de la Saint Jean le samedi 24 juin 2017 (mairie + club des 4 vents). Feu et soirée dansante,
 - Jeudi 13 juillet 2017 (feu d'artifice + bal du 14 juillet),
 - Samedi 2 septembre 2017 – fête de la Saint-Loup (feu d'artifice + bal),
 - Dimanche 3 septembre 2017 – Vide grenier place de l'église.
 - La pêche sera ouverte du 17 juin 2017 au 27 août inclus 2017

La séance est levée à 12 h 30.

Le Maire,

Jean-Marc BOUDOU